



Mérignac, le 10 novembre 2015

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'État chargé des transports,
de la mer et de la pêche
244 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Objet : préavis de grève à la DGAC pour les 17 et 18 novembre 2015

Monsieur le Ministre,

RIFSEEP : malgré les engagements pris dans le relevé de conclusion commun à FO et SNCTA issu du préavis de grève de juillet 2015, il s'avère qu'aucune suite concrète n'est encore donnée. Dans le contexte de lancement d'une nouvelle négociation protocolaire, FO exige que l'exclusion des corps techniques et les garanties pour les personnels administratifs (se prémunir de toute perte de salaire et permettre des revalorisations indemnitaires) de la DGAC soient clairement prononcées par le gouvernement dès maintenant.

Protocole social 2016/2018 : sous réserve de la finalisation des dernières mesures du protocole 2013 au plus tard fin 2015, FO est prêt à entrer activement dans la négociation. FO demande un calendrier permettant une finalisation de l'accord protocolaire au plus tard fin mars 2016.

Au vu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures sociales ces trois dernières années FO demande également des garanties de mise en œuvre renforcées.

Le nouvel accord devra concerner tous les personnels de manière équitable en respectant les efforts de l'ensemble des agents et devra, notamment, prévoir une augmentation du pouvoir d'achat et l'amélioration des retraites.

En l'absence de réponses satisfaisantes à ces revendications, FO appelle tous les personnels de la DGAC à faire grève les journées et nuit des mardi 17 et mercredi 18 novembre 2015 et en cas de nécessité se réserve la possibilité de reconduire ce préavis les semaines qui suivront.

Conformément à la loi, FO se tient à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Christophe MAZIN
SNPACM FO

Thierry MOROT
SNNA FO

Olivier RICHARD
SNICAC FO

Copie: Monsieur le Directeur général de l'Aviation civile

